

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du  
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D11 - Conduite des travaux de génie civil rue Béguin - Convention avec le SDEER****Date de convocation : ..... 17 septembre 2021****Nombre de conseillers en exercice : ..... 29****Nombre de présents : ..... 23**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 4**

Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE

**Absents excusés : ..... 2**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire****Secrétaire de séance : Denis PETONNET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 11 - Conduite des travaux de génie civil rue Béguin - Convention avec le SDEER

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Dans le cadre du projet de construction du cinéma multiplexe intercommunal, il est nécessaire via l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) de dissimuler partiellement les réseaux électriques et téléphoniques rue Béguin et rue Laurent Tourneur.

Ces travaux d'enfouissement sont concomitants à l'opération de dissimulation des réseaux d'électrification et d'éclairage public pour laquelle le SDEER mène actuellement des études.

Aussi, afin de réaliser ces travaux de génie civil et plus particulièrement ceux portant sur le réseau de télécommunication, une convention doit être conclue avec le SDEER pour définir ses missions à savoir : contrôle des devis, suivi des travaux, gestion comptable...

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer ainsi que tout document correspondant.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021, compte 23151-8220-0138.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

*Signé*

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210923-  
2021\_09\_D11-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 27 septembre 2021  
Affiché le 27 septembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.